

RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE LA 7^E REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR L'AGRICULTURE

Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture (GTA) a organisé avec succès sa 7^e réunion le 3 mars 2016 à Ankara, Turquie, avec pour thème « Réduire les pertes post-récolte dans les pays membres de l'OCI ». Au cours de la réunion, le Groupe de travail sur l'agriculture a effectué des délibérations pour un rapprochement de politiques entre les pays membres en ce qui concerne les pertes post-récolte dans les pays membres de l'OCI. Le document de séance, élaboré conformément aux principales conclusions de l'étude analytique réalisée pour la 7^e réunion du GTA et aux réponses des pays membres aux questions de politique, a constitué une contribution importante aux discussions. Au cours de la réunion, les participants ont discuté des recommandations de politique ci-dessous.

Recommandation politique I : Déterminer les lacunes en matière de connaissances et d'information concernant les niveaux et les causes spécifiques de pertes post-récolte des principales cultures et des produits alimentaires en vue d'apporter des solutions pour chaque pays membre de l'OCI

Justification :

Des efforts considérables ont été déployés à l'échelle mondiale pour l'amélioration de la productivité agricole, l'augmentation de la production agricole, la promotion des activités agricoles et l'encouragement des entrepreneurs aux investissements dans l'agro-industrie pour répondre à la demande croissante de nourriture. Récemment, de nombreux pays développés, des organisations internationales, des plateformes multilatérales tel le G20 ont mis la question des pertes et du gaspillage de produits alimentaires à leur ordre du jour. Malgré les progrès mondiaux en termes d'évaluation de perte de produits alimentaires et de sa réduction, les efforts visant à réduire les pertes de produits alimentaires ne sont pas au niveau souhaité dans la région de l'OCI, qui jouit de vastes ressources telles que la main d'œuvre, la terre, l'eau, les engrais, le capital et l'énergie.

À cet égard, déterminer les causes possibles de pertes post-récolte et apporter les solutions aux pertes de cultures, d'aliments d'origine animale et de produits de la pêche d'une grande importance pour les pays membres de l'OCI aideraient à prévenir les pertes de produits alimentaires et à assurer la sécurité alimentaire dans la région de l'OCI. Néanmoins, la plupart des pays membres de l'OCI ne disposent pas de données/d'informations nécessaires sur les niveaux et les causes spécifiques des pertes post-récolte. Par conséquent, afin de révéler le niveau exact des pertes post-récolte et d'élaborer des politiques saines pour y remédier, les études d'évaluation de la perte de produits alimentaires à grande échelle peuvent être réalisées pour les Pays membres en ayant recours aux ressources nationales et internationales. En outre, la participation des Pays membres aux études de cas pour l'évaluation de pertes de produits alimentaires parrainées par les organisations internationales peut être encouragée.

Recommandation politique II : Promouvoir/établir la vulgarisation agricole, les activités de formation et de sensibilisation pour réduire les pertes post-récolte

Justification :

Les services de vulgarisation agricole, les activités de formation et de sensibilisation et la fourniture des informations nécessaires aux agriculteurs contribuent considérablement à la prévention des pertes post-récolte. En ce sens, fournir les informations nécessaires aux agriculteurs sur les pratiques de base telles que la lutte antiparasitaire intégrée, l'assainissement et l'hygiène, la gestion du sol et de l'eau, l'utilisation des indices de maturité, la récolte soignée et la manutention, le bon traitement des racines et tubercules ou le séchage des céréales, des légumineuses et des oléagineux revêt une importance particulière. A titre d'illustration, dans le but d'utiliser correctement les produits agrochimiques dans la lutte antiparasitaire, les agriculteurs doivent connaître les doses d'application appropriées, la durée et les conditions d'application, les procédures de sécurité, et ainsi de suite.

Les services de vulgarisation agricole et les activités de formation et de sensibilisation peuvent également être essentiels dans l'identification et l'analyse des problèmes de production des agriculteurs. En outre, de nouvelles méthodes et techniques agricoles peuvent être introduites par la vulgarisation agricole et les activités de formation et de sensibilisation afin que l'efficacité et la productivité du secteur agricole s'accroissent. Bien plus, la diffusion et la vulgarisation des différentes technologies à travers des démonstrations destinées aux agriculteurs contribueraient également à promouvoir les processus de production agricole.

Recommandation politique III : Mettre au point des projets/programmes spécifiques pour faire face aux pertes post-récolte dans les chaînes de valeur agricoles en coopération avec les institutions pertinentes de l'OCI

Justification :

Les pratiques ou méthodes entreprises durant le stade de la récolte de la production affectent directement le niveau des pertes post-récolte et par conséquent la productivité agricole. Par exemple, si les cultures ne reçoivent pas de nutrition adéquate, ou souffrent de parasites, de coups de soleil ou de dégâts causés par le vent, ce fait entraînera une diminution du rendement.

Dans ce cadre, les institutions de l'OCI, en collaboration avec les organisations internationales et les ONG compétentes peuvent concevoir et fournir des projets-type, des programmes de e-learning et une série d'ateliers pour les agriculteurs sur l'évaluation des pertes de produits alimentaires, sur leur réduction, ainsi que sur les coûts et les avantages d'effectuer des changements quant à la récolte et aux pratiques de manutention des différents groupes d'aliments. Ces « projets-type » peuvent décrire les actions-clés, les ensembles technologiques et inclure les budgets qui pourraient être utilisés pour mettre au point des projets similaires dans les pays membres de l'OCI concernant la réduction des pertes dans les

chaînes de valeur. Par conséquent, mettre au point les projets qui ouvrent la voie à des efforts de collaboration et qui sont réalisables avec les ressources actuelles peut améliorer les actions collectives en vue de réduire les pertes de produits alimentaires dans les pays membres de l'OCI.

Instruments pour concrétiser les recommandations politiques :

Le Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture : Dans ses prochaines réunions, le Groupe de travail peut donner des précisions sur les domaines susmentionnés d'une manière plus détaillée.

Financement de projets du COMCEC : Dans le cadre du financement de projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance annuellement un appel à projets. Grâce au financement de projets du COMCEC, les pays membres participant aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale pour être financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Quant aux domaines de politique susmentionnés, les pays membres peuvent recourir au financement de projets du COMCEC ; à cet égard, le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets couronnés de succès. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, les programmes de formation, les visites d'étude, l'échange d'experts, les ateliers et l'élaboration d'études analytiques, l'évaluation des besoins et les documents/supports de formation, etc.